

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION
DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 1 : Observation des Déchets Ménagers et Assimilés
(DMA)**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE
DE LA REGION GRAND-EST EN 2019**

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



En 2019, la Région Grand Est était composée de 126 EPCI ayant la compétence collecte et de 57 EPCI ayant la compétence traitement des déchets.

1. Prévention et financement du SPGD :

Il existe plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants. Le premier étant les plans de prévention. En 2019, 23 % de la population était couverte par un PLPDMA. Le développement des partenariats entre les déchèteries et les structures de réemploi permettent de détourner une partie des tonnages de déchèteries dans le but de leur offrir une seconde vie. En 2018, 16 % des déchèteries avaient mis en place de type de partenariat.

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de prévention afin de réduire la quantité d'ordures ménagère. En 2019, 64 % des EPCI ont promu le compostage, et il est estimé que 10 % de la population de la Région avait une solution de compostage de proximité (via composteurs individuels, de quartier ou en établissement) grâce aux tarifs préférentiels des composteurs des collectivités. Environ 23 800 t ont été détournées des OMR grâce aux composteurs.

La tarification incitative qui constitue également un outil pour réduire la production de déchets a été adoptée par 52 collectivités en 2019 et couvre 26% de la population.

Le mode de financement du Service Public de la Gestion des Déchets dans le Grand Est a été majoritairement financé par la TEOM : 59 % de la population en 2018 et 56 % de la population en 2019.

2. OMA :

Les OMA sont composées des OMR ainsi que les déchets des collectes séparées à savoir : le verre, les emballages et papiers et également les biodéchets. Les quantités collectées en 2019 sont détaillées dans le graphique ci-contre :

Les OMR constituent 68 % des OMA et cette proportion diminue d'années en années puisqu'elle était de 71 % en 2015. La quantité de DMA devrait continuer de diminuer avec le déploiement d'ici 2022 de l'extension des consignes de tri et la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024.

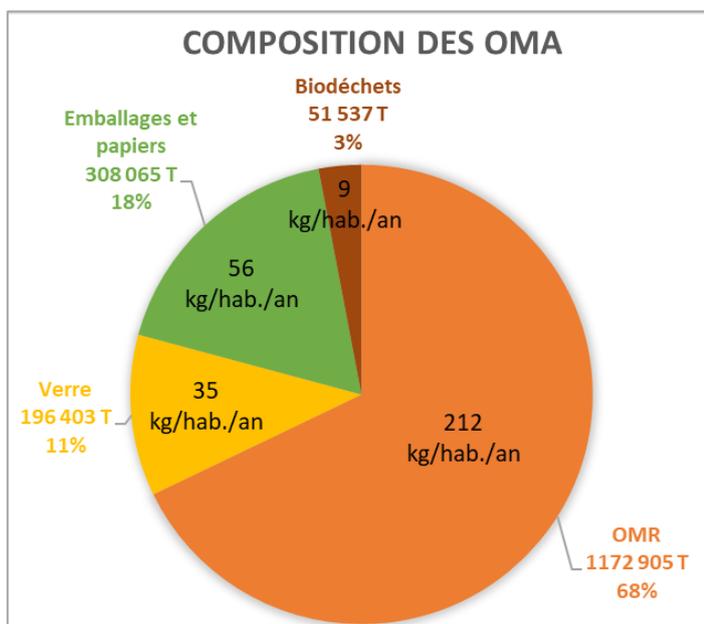


Figure 1 : Composition des OMA en 2019

En effet, pour les collectivités qui permettaient en 2019 à leur usager de trier l'ensemble des emballages en plastiques, le ratio de collecte de ce flux par habitant était de 67 kg/hab., soit 11 kg de plus par habitant que la moyenne régionale.

Analyse des DMA en 2019

Concernant la collecte des biodéchets, en 2019, 23 % de la population était couverte par ce type de collecte.

De manière générale, depuis 2010, la production d'OMA a diminué de 9 kg/hab. soit une baisse de 14,3 % sur ces 9 dernières années. Si l'on se base sur cette évolution, le ratio moyen d'OMA par habitant s'élèvera à 283 kg/hab. en 2025. Les objectifs du PRPGD seraient donc atteints.

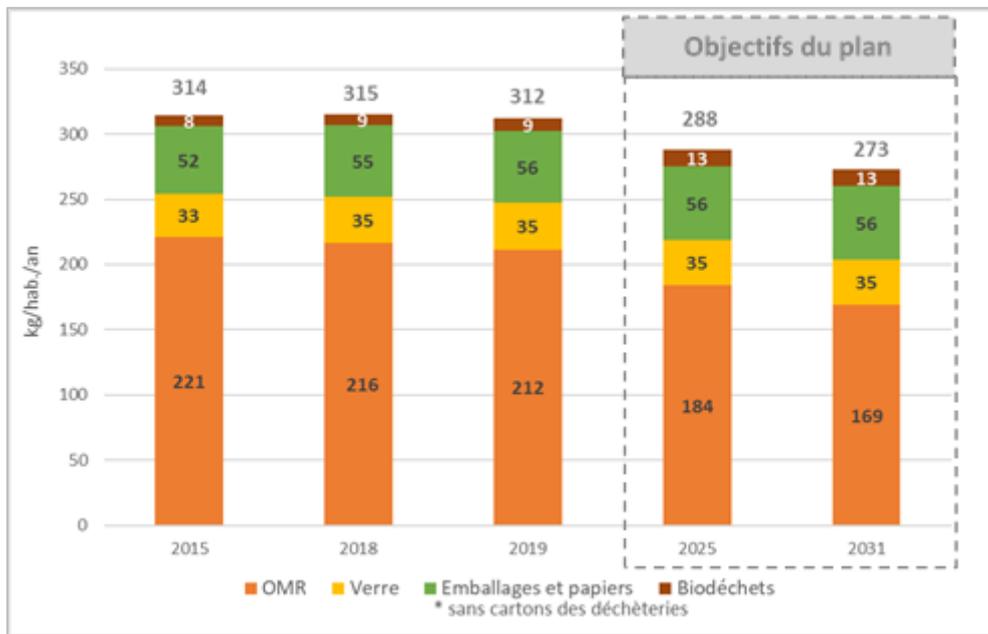


Figure 2 : Production des OMA et objectifs du PRPGD

3. DMA :

3.1 Quantités collectées

Les DMA sont constitués à la fois des OMA et des déchets occasionnels des ménagers collectés à la fois en déchèteries et par des collectes spécifiques. En 2019, ce sont 1 179 540 t de déchets qui ont été apportés en déchèterie, soit un ratio de 213 kg/hab./an. Si l'on prend en compte les déchets collectés hors déchèteries tels que les déchets issus de la collecte des encombrants en porte à porte, la collecte de déchets verts ou encore le textile, ce ratio atteint 232 kg/hab. et 1 278 323 t.

Ainsi, a été observée une augmentation de la quantité de DMA collecté depuis 2015. Cette augmentation est de 4,4 % et le ratio par habitant s'élève à 544 kg/hab. contre 521 kg/hab. en 2015. A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 580 kg/hab.

Cette augmentation de la production du DMA s'explique notamment par l'augmentation de l'apport en déchèteries des déchets verts : + 10,6 % ; du tout-venant : + 3,2 % depuis 2015. Des solutions permettent de réduire ces apports, notamment la prévention, le compostage ou broyage des déchets verts ainsi que le déploiement de partenariat avec des structures de réemploi.

Analyse des DMA en 2019

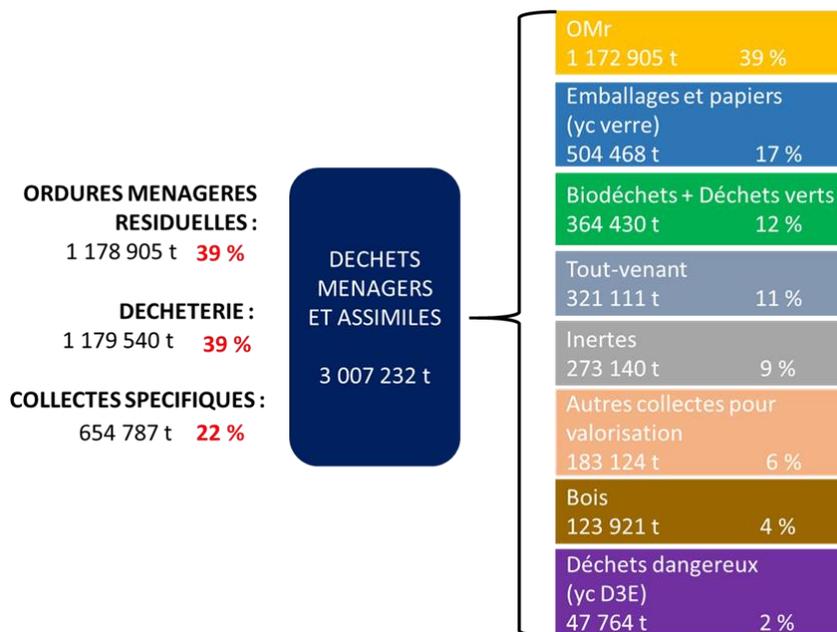


Figure 3 : Synthèse des DMA produits en 2019

Les DMA sont composés à 39 % des OMR et également à 39 % des déchets occasionnels collectés en déchèterie. La part d'OMR dans les DMA a diminué passant de 43 % en 2015 à 39 % en 2019. La part de déchets collectés en déchèterie a augmenté de 2 % sur cette même période (de 37 % à 39 %).

3.2 Destination et valorisation des DMA

Concernant la destination géographique des DMA, 96,7 % du flux est traité in-situ. Parmi le flux restant, 1,6 % est traité à l'étranger notamment en Allemagne par incinération.

En 2019, 45,5% des DMA ont subi une valorisation matière ou organique. L'objectif du PRPGD est d'atteindre 50 % en 2025. Le plan fixe également un objectif afin de réduire les quantités enfouies : le but étant de réduire de 30 % les quantités enfouies entre 2010 et 2020. Entre 2015 et 2019, cette baisse était de 18 %.

4. Conclusion

Les tonnages des OMA et des DOM évoluent de façon différente voire inversement : concernant les OMA, une diminution de la production assez importante est observée depuis 2010 avec une diminution de 14,3 %. Concernant les déchets occasionnels des ménages, ces derniers ont augmenté contrairement aux objectifs du PRPGD. L'augmentation entre 2015 et 2019 est évaluée à 21 %. Des solutions existent pour diminuer l'apport de déchets verts en déchèteries notamment via des actions de prévention. Pour le tout-venant, une quantité non négligeable d'objets déposés dans cette benne pourraient être détournés vers des structures de réemploi.

Ce rapport relate également les impacts de la tarification incitative qui se positionne comme un réel outil de prévention permettant de diminuer la quantité d'OMR (-28 %) et d'augmenter les tonnages collectés en collectes séparatives de 14 % à 25 % en fonction des flux.

Les DMA qui regroupent les OMA ainsi que les DOM, ont tendance à augmenter depuis 2015 malgré une baisse de production entre 2010 et 2015. Il sera intéressant suivre l'évolution dans les années futures de ces tonnages et afin de confirmer ou non les tendances issues de cette première analyse.